Vérifier la disponibilité d'une marque

Comment savoir si une marque est disponible ?



Sommaire Maire

Pourquoi vérifier la disponibilité de votre marque ?	p. 4
Comment vérifier, auprès de l'INPI, la disponibilité de votre marque ?	p. 5
La recherche à l'identique La recherche de similarités	p. 5 p. 10
Après vos recherches	p. 14

Pourquoi vérifier la disponibilité de votre marque ?

Avant de déposer votre marque, vous devez vous assurer que le signe que vous avez choisi est disponible.

RAPPEL: la marque est un "signe" servant à distinguer précisément vos produits ou services de ceux de vos concurrents. Elle **doit pouvoir être représentée graphiquement** et peut prendre des formes variées telles qu'un mot, un nom, un slogan, des chiffres, des lettres, un logo...

> Consulter la brochure "La margue"

Vérifier la disponibilité d'une marque préalablement à son dépôt ne constitue pas une obligation légale, mais ne pas le faire est risqué! Si votre marque n'est pas disponible, elle peut être contestée à tout moment par les propriétaires de droits antérieurs qui peuvent, par exemple, vous attaquer en contrefaçon ou en concurrence déloyale et vous interdire d'exploiter votre marque.

Votre marque est considérée comme disponible si elle ne reproduit ou n'imite pas un signe qui bénéficie d'un droit antérieur, pour des produits ou des services, ou des activités qui seraient identiques ou similaires aux vôtres, tels que :

- une marque :
- une dénomination sociale ;
- une enseigne, un nom commercial, connus sur l'ensemble du territoire national.

Les outils d'information proposés par l'INPI vous permettent de faire une recherche sur ces droits.

ATTENTION: il existe d'autres types de droits susceptibles d'être opposés, dans d'autres conditions, à l'adoption d'un nom de marque, tels que :

- une Appellation d'origine protégée ;
- un droit d'auteur ;
- un dessin ou modèle protégé;
- un droit de la personnalité d'un tiers (ex. : un pseudonyme ou un nom de famille) ;
- le nom, l'image ou la renommée d'une collectivité territoriale ;
- un nom d'association ;
- un nom de domaine.

> Pour des informations sur ces types de droits, consulter la brochure "Protéger ses créations" ou contacter INPI Direct Concernant ces autres droits antérieurs qui pourraient gêner l'exploitation de votre future marque, vous pouvez vous rapprocher des différents organismes habilités à vous aider dans vos recherches.

Exemple : l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) pour les Appellations d'origine

> Voir Adresses utiles

ATTENTION: si votre marque comporte un logo, ou si elle est en trois dimensions, vous devez également vérifier que ce dessin ou cette forme n'ont pas déjà été créés.

> Pour en savoir plus, contacter INPI Direct



inag

→ La recherche à l'identique

marque?

→ La recherche de similarités

La recherche à l'identique

Dans un premier temps, vous allez vérifier qu'il n'existe pas de noms identiques à celui que vous avez choisi.

Vous devez effectuer cette recherche:

- dans un domaine d'activité identique ou similaire :
- pour des produits ou services identiques ou similaires.

SITE INTERNET

La base de données Marques est consultable sur le site Internet de l'INPI www.inpi.fr

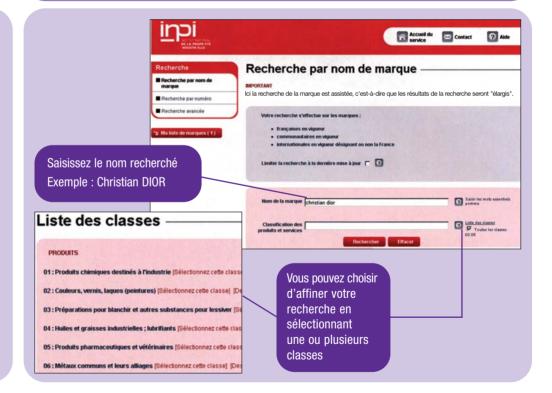
CONTENU ET CONDITIONS D'ACCÈS

La base de données Marques de l'INPI vous donne accès :

- aux marques françaises en vigueur
- aux marques communautaires en vigueur
- aux marques internationales en vigueur, désignant ou non la France.

FIGURE 1

INTERFACE DE RECHERCHE



Qu'est-ce qu'une classe ?

Pour plus de facilité, les différents produits et services ont été "rangés" par classes. Les vêtements appartiennent ainsi à la classe 25. Cette classification administrative est un outil pratique, notamment pour effectuer des recherches de disponibilité, mais elle n'a aucune valeur juridique.

> L'INPI édite une version simplifiée de la classification, disponible sur son site Internet. Voir www.inpi.fr

Pour cela, vous pouvez :

- soit rechercher à l'INPI, à Paris et en région ; avec l'aide de documentalistes, accédez gratuitement aux bases de données sur les marques et les sociétés ;
- soit rechercher dans les bases de données en ligne proposées par l'INPI; Pour faire une recherche à l'identique en ligne, vous pouvez consulter deux sites complémentaires (voir pages 6, 7, 8 et 9).

INFOGREFFE: www.infogreffe.fr

La base de données Infogreffe vous donne accès aux dénominations sociales, enseignes ou noms commerciaux en France. La visualisation de la liste de toutes les sociétés immatriculées en France est gratuite.



Saisissez le nom recherché Exemple : Christian DIOR

Qu'est-ce qu'un code APE ? Un code GAS ?

Le code APE (Activité principale exercée) est attribué par l'INSEE lors de la création d'une société et permet d'en déterminer l'activité principale.

Les GAS (Groupements d'activités similaires) regroupent des codes APE ayant des intitulés d'activité proches. Cette classification est un outil pratique, notamment pour effectuer des recherches de disponibilité, mais elle n'a aucune valeur juridique.

> Pour connaître les correspondances entre APE et GAS, consulter la liste "Table des correspondances"

La recherche à l'identique

FIGURE 2

LISTE DE RÉSULTATS

Accuell du Contact 2 Aide La liste des résultats affiche les marques Liste des résultats dans lesquelles les mots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 Sulvant > "Christian DIOR" sont retrouvés à l'identique, mais aussi CHRISTIAN DIOR PARFUMEUR COUTURIER les marques dans mit: PARFUMS CHE fro: 3596946 ise: 03,41,42,44 lesquelles les mots "Christian DIOR" font partie d'un ensemble. CHRISTIAN DIOR COUTURIER PARFUMEUR

FIGURE 3

VISUALISATION DE LA FICHE



■ Comprendre les résultats de votre recherche à l'identique

Vous venez d'effectuer une recherche à l'identique.

Si vous avez trouvé :

- un nom de marque identique, pour des produits ou services similaires,
- un nom de société identique, dans un secteur d'activité identique ou similaire au vôtre,

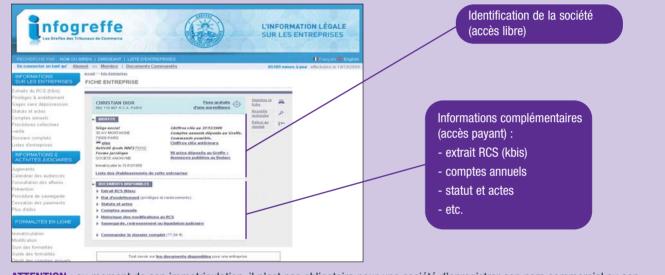
il vous est vivement recommandé de chercher un autre nom pour votre marque.

Exemple de similarité entre produits et/ou services :

- des planches à voile ;
- des bateaux.



La liste des résultats affiche les sociétés dans lesquelles les mots "Christian DIOR" sont retrouvés à l'identique, mais aussi les sociétés dans lesquelles les mots "Christian DIOR" font partie d'un ensemble.



ATTENTION: au moment de son immatriculation, il n'est pas obligatoire pour une société d'enregistrer son nom commercial ou son enseigne. Si ces informations n'apparaissent pas, cela ne veut pas dire qu'elles n'existent pas.

Exemple de similarité entre activités :

- peinture (travaux de peinture) ;
- revêtements des sols et des murs.

Exemple de similarité entre activités et produits/services :

- service de location de téléviseurs (activité) ;
- téléviseurs (produit).

Si vous n'avez pas trouvé de noms de marques ou de sociétés identiques au vôtre, cela ne veut pas dire qu'il est disponible! Il est toujours recommandé de procéder à une recherche plus approfondie, dite de similarités.

La recherche de similarités

Même s'il n'existe pas de noms identiques au vôtre, des **noms proches** de celui que vous avez choisi peuvent constituer une "antériorité" (c'est-à-dire un droit antérieur) et vous conduire à devenir contrefacteur malgré vous.

Une recherche dite "de similarités" permet de prendre en compte les **ressemblances orthographiques**, **phonétiques et intellectuelles** qui peuvent exister entre le nom que vous avez choisi et ceux qui sont déjà déposés ou enregistrés.

Cette prestation payante est réalisée par l'INPI. Elle porte sur :

• les marques françaises, communautaires et internationales, sur les classes de votre choix ;

et/ou

• les dénominations sociales, enseignes, noms commerciaux, sigles relatifs aux personnes physiques (commerçants) et morales (ex.: SARL, EURL, SA, SCI...) inscrites au Registre national du commerce et des sociétés, dans les GAS de votre choix.

RAPPEL 1: qu'est-ce qu'une classe? (Voir p. 6)

RAPPEL 2: qu'est-ce qu'un code APE ? Un code GAS ? (Voir p. 7)

ATTENTION : pour une recherche plus efficace, il est vivement recommandé de demander une recherche à la fois sur le fichier des marques et sur le fichier des sociétés.

Les demandes sont traitées immédiatement sur place ou envoyées sous 48 h environ.



■ Combien coûte une recherche de similarités ?

Pour une recherche jusqu'à 3 classes OU 3 GAS	40 €
Pour une recherche conjointe jusqu'à 3 classes ET 3 GAS	60 €
Classe ou GAS supplémentaire	10 € par classe ou GAS

Tarifs en viqueur au 1er avril 2009

ATTENTION: chaque recherche est limitée à 5 classes ou 5 GAS au maximum.

Exemple : pour une recherche dans 8 classes et 8 GAS, le coût sera celui de deux recherches dans 3 classes et 3 GAS

+ celui de deux recherches dans 2 classes et 2 GAS, soit :

Recherche conjointe dans 3 classes et 3 GAS	60 €
Recherche conjointe dans 3 classes et 3 GAS	60 €
2 suppléments classes + 2 suppléments GAS	10 x 4 = 40 €
TOTAL	160 €

Il est possible toutefois de commander une recherche portant sur la totalité des classes et des GAS :

Recherche dans toutes les classes ou dans tous les GAS	400 €
--	-------

Où commander ?

Une fois votre demande établie, vous pouvez la commander :

- sur place à l'INPI, à Paris et en région ;
- par courrier à l'adresse de la délégation INPI la plus proche.
 - > Voir la liste et les adresses sur www.inpi.fr

Dans votre courrier, vous devez obligatoirement indiquer, pour ne pas entraîner un retard dans le traitement de votre demande, les informations suivantes :

- nom et prénoms, éventuellement le nom de la société,
- adresse de messagerie électronique (mél),
- numéro de téléphone,
- adresse postale,
- le paiement ou votre numéro de compte (avec nom et signature de la personne habilitée) si vous avez déjà un compte client ouvert auprès de l'Agent comptable de l'INPI.

Indiquez que vous souhaitez une "recherche de similarités" en précisant bien :

- le nom sur lequel doit porter la recherche ;
- les classes demandées pour une recherche dans le fichier des marques et/ou les GAS demandées pour une recherche dans le fichier des sociétés.
- sur la boutique de l'INPI : www.boutique.inpi.fr, rubrique "Recherches d'antériorités".

Saisissez dans le formulaire de commande le nom sur lequel porte votre recherche, et choisissez les classes et les GAS dans lesquels vous souhaitez que la recherche soit effectuée.

Le coût de votre commande est calculé automatiquement au moment de la saisie. Le paiement se fait :

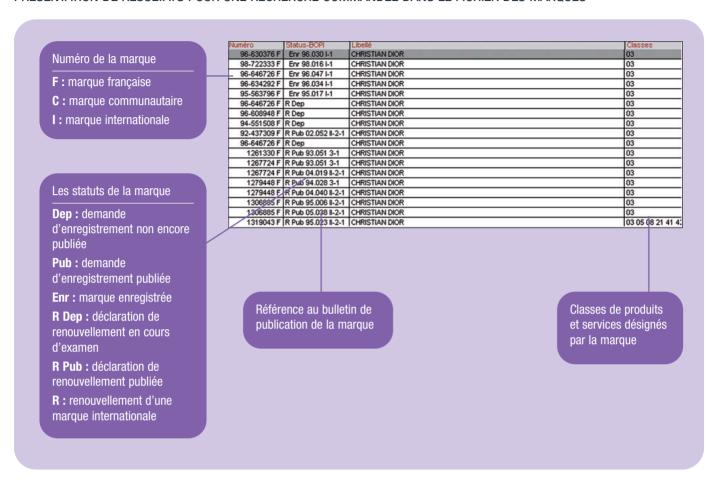
- en ligne par carte bancaire, de façon sécurisée ;
- par prélèvement, si vous avez déjà un compte client ouvert auprès de l'Agent comptable de l'INPI.

ATTENTION : l'INPI effectue ces recherches pour vous, mais n'interprète pas les résultats !

La recherche de similarités

■ Comprendre les résultats de votre recherche de similarités

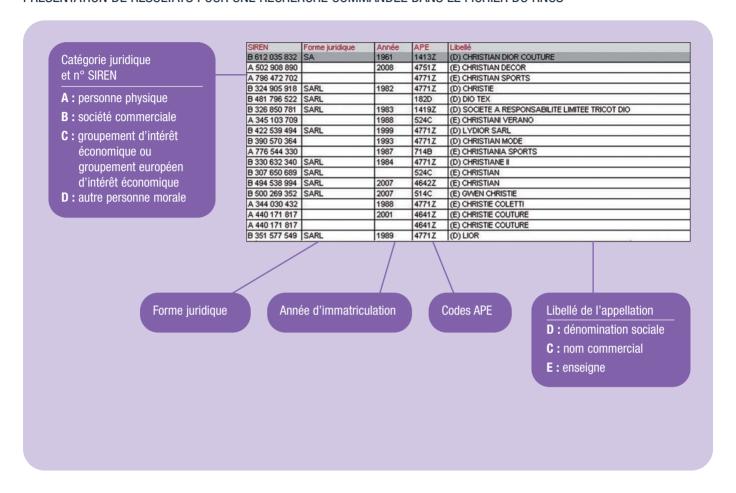
PRÉSENTATION DE RÉSULTATS POUR UNE RECHERCHE COMMANDÉE DANS LE FICHIER DES MARQUES



> Pour retrouver les informations complètes sur les marques affichées (date de dépôt, produits et/ou services, etc.), consulter la base de données Marques de l'INPI sur www.inpi.fr ou dans les salles de consultation de l'INPI.

RAPPEL: votre nom est considéré comme disponible s'il n'est pas identique ou similaire à un nom déjà protégé, pour des produits ou des services identiques ou similaires aux vôtres. Il vous faut éviter tout risque de confusion dans l'esprit des clients et des consommateurs.

PRÉSENTATION DE RÉSULTATS POUR UNE RECHERCHE COMMANDÉE DANS LE FICHIER DU RNCS



Exemple de similarité orthographique et graphique entre les noms :

• Minotel et milotel

Exemples de similarité phonétique entre les noms :

- · Celio et Sailio
- Sherman et Chairman

Exemple de similarité intellectuelle entre les noms :

• La vache qui rit et La vache sérieuse

Exemple de noms similaires pour des produits ou services similaires :

• Zespa pour des planches à voile et Tsespa pour des bateaux

ATTENTION : l'INPI effectue ces recherches pour vous, mais n'interprète pas les résultats ! Pour cela, il est fortement recommandé de consulter un spécialiste tel qu'un conseil en propriété industrielle.

> Voir la liste "Les conseils en propriété industrielle"

Après vos recherches...

Vous avez effectué vos recherches et vous estimez, seul ou avec l'aide d'un spécialiste, que le nom que vous avez choisi est disponible ? Vous vous êtes assuré que votre marque était bien valable ? Vous pouvez déposer votre marque à l'INPI.

> Pour connaître les prochaines étapes, consulter la brochure "La marque"

Une fois votre marque déposée, assurez-vous que personne ne l'utilise ou ne l'imite, pour des produits identiques ou similaires. Surveillez régulièrement les dépôts de marques, l'immatriculation d'éventuelles sociétés, le dépôt de noms de domaine... et engagez les procédures nécessaires pour défendre votre marque.

Si vous souhaitez étendre votre activité en dehors du territoire français, vérifiez que votre marque est bien disponible dans les pays où vous envisagez de vendre vos produits et/ou services. Les experts de l'INPI effectuent pour vous des recherches permettant de vérifier la disponibilité d'une marque à l'étranger.

> Pour en savoir plus, contacter risc@inpi.fr



Adresses utiles

Ces organismes peuvent vous aider dans vos recherches.

Recherche de dénominations sociales, noms commerciaux & enseignes

Répertoire des métiers www.sirene.tm.fr

Recherche de noms d'associations

- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) www.insee.fr
- Préfectures www.interieur.gouv.fr, rubrique "Préfectures"
- Journal officiel www.journal-officiel.gouv.fr, rubrique "Les annonces publiées au J0 associations"

Recherche de noms de domaine

Les noms de domaine sont attribués par des organismes spécialisés.

- AFNIC, pour rechercher un nom de domaine en .fr, .tm.fr, et .re (lle de la Réunion) www.afnic.fr
- EURID, pour rechercher un nom de domaine en .eu www.eurid.eu
- Les bureaux d'enregistrement ("les Registrars") agréés par l'autorité de régulation des noms de domaine génériques, l'ICANN, pour rechercher un nom de domaine en .com, .net, .org... La liste de ces "Registrars" est disponible sur les sites www.icann.org et www.internic.net

Recherche de droit d'auteur

Le ministère de la Culture et de la Communication édite des fiches d'informations sur la propriété littéraire et artistique www.droitsdauteur.culture.gouv.fr

Recherche d'indications de provenance et appellations d'origine

Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) www.inao.gouv.fr







contact@inpi.fr



INPI Direct : 0 820 210 211 (0,09 € TTC/mn)



A Paris et en région : liste et adresses sur www.inpi.fr ou INPI Direct

Découvrir l'INPI

- L'Institut national de la propriété industrielle au service de l'innovation
- L'INPI et la propriété industrielle en 10 questions
- L'essentiel sur l'INPI

Des Repères, pour comprendre la propriété industrielle

- Protéger ses créations
- Les ressources documentaires de l'INPL
- La marque
- La marque internationale
- Le dessin ou modèle
- Le brevet
- L'enveloppe Soleau
- L'invention de salarié

Des Modes d'emploi, pour vous accompagner dans vos démarches



- Vérifier la disponibilité d'une marque
- Vérifier la disponibilité d'un nom de société
- Le formulaire Marque
- Le formulaire Brevet
- Le formulaire Dessins et Modèles
- La vie de votre marque

